

LA RÉUNIFICATION DE CHYPRE, UNE PERSPECTIVE RÉALISTE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Chypre à Nicosie

26 au 29 septembre 2016

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Chypre, composée de MM. Didier Marie, président, et Simon Sutour, vice-président, s'est rendue à Chypre du 26 au 29 septembre 2016, à l'invitation de la *Vouli Antiprosopon* (Chambre des Représentants), Parlement monocaméral de Chypre.



La mission avait un double objet :

- d'une part, faire le point sur la **situation économique de la République de Chypre**, quatre ans après le début du programme d'assistance financière de l'Union européenne (UE) et du Fonds monétaire international (FMI) ;

- d'autre part, alors que les deux dirigeants communautaires, chypriote-grec et chypriote-turc, étaient reçus à New York par le Secrétaire général des Nations Unies, la délégation souhaitait porter son attention sur **l'état des négociations interchypriotes et les perspectives de règlement du problème chypriote** que la France appelle de ses vœux, ainsi que le Président François Hollande l'a souligné lors de la visite à Paris de son homologue, M. Nicos Anastasiades, le 28 septembre.

Les sénateurs ont abordé ces thèmes lors des entretiens que leur ont accordés à la *Vouli* M. Demetris Syllouris, nouveau président de la Chambre des Représentants, MM. Giorgos Lillikas, président de la commission des Affaires étrangères et européennes, président du groupe d'amitié Chypre-France, Marios Mavrides, président adjoint de la commission des Finances et du Budget, et Mme Skevi Koutra Koukouma, présidente de la commission des Réfugiés, des Enclavés, des Personnes portées disparues et des Personnes affectées, ainsi que leurs collègues.



© Crédits : Ambassade de France à Chypre

La délégation et M. René Troccaz, ambassadeur de France, reçus par M. Demetris Syllouris, président de la Chambre des Représentants de Chypre

Concernant la question, chypriote, ils se sont également entretenus avec M. Andréas Mavroyiannis, négociateur de la partie chypriote-grecque, Mme Eleni Loukaides, maire adjointe de Nicosie, M. Alexis Galanos, maire en exil de Famagouste, des représentants des Nations Unies et de la Commission européenne. L'audience accordée par M. Haris Georgiades, ministre des Finances, a permis d'aborder de manière détaillée la situation financière et économique du pays.

Enfin, la rencontre avec la communauté française et franco-chypriote organisée par M. René Troccaz, ambassadeur de Chypre, et

la visite de l'Institut culturel de Nicosie ont fourni l'occasion d'aborder les questions de coopération et les problématiques intéressant les ressortissants français à Chypre.

I. Un contexte sensible

A - Une situation géopolitique déterminante

Située en Méditerranée orientale, à moins de 100 km du Sud de la Turquie, du Liban et de la Syrie, l'île de Chypre occupe une position clef dans une région régulièrement marquée par des épisodes de tensions et d'instabilité, qui alimentent des flux migratoires importants, notamment *via* la Turquie.

Lors de l'accession de la République de Chypre à l'indépendance, en 1959, le Royaume-Uni, ancienne puissance coloniale, a obtenu le droit d'y conserver deux bases militaires stratégiques en Méditerranée, Akrotiri et Dhekelia, qui sont notamment utilisées par l'armée de l'air britannique et peuvent être mises à disposition des forces alliées. Ainsi, lors de la guerre du Liban de 2006, elles ont servi à l'évacuation de citoyens étrangers.

Chypre est également un allié stratégique de la France, notamment dans le cadre de la lutte contre l'organisation terroriste Daech. L'île a aussi accueilli, par exemple, un « sas de reconditionnement » pour les militaires français rentrant d'Afghanistan.

Enfin, la zone économique exclusive de Chypre – contestée en partie par la Turquie – recèlerait d'importants gisements d'hydrocarbures qui suscitent l'intérêt d'entreprises américaine, britannique, coréenne, française, israélienne ou italienne. L'entreprise française Total continue ainsi ses sondages exploratoires et s'est portée candidate pour l'obtention de nouveaux permis. L'exploitation des hydrocarbures, et plus particulièrement du gaz naturel en Méditerranée orientale, est également un sujet de coopération entre Chypre, Israël et la Grèce – un projet de gazoduc commun ayant même été évoqué – ainsi qu'avec l'Égypte.

B - Un recul des principaux partis à la Chambre des Représentants

Malgré un relèvement du seuil de votes nécessaires à l'entrée à la Chambre des Représentants et dans un contexte de forte abstention, les élections législatives du 22 mai 2016 ont permis à de petites formations politiques, pour certaines très récentes, de renforcer leur position, au détriment des partis traditionnellement dominants.

Le Rassemblement démocratique (DISY), parti du Président de la République, a perdu deux sièges par rapport à la législature précédente.

Le Parti progressiste des travailleurs (AKEL), de gauche, qui était au pouvoir au plus fort de la crise économique, a reculé de quatre sièges.

En revanche, l'Alliance des citoyens (SP), forte de trois députés, a pu au gré des majorités introuvables remporter la présidence de la Chambre. Pour la première fois, un parti de droite extrême, le Front national populaire (ELAM) est également représenté, avec deux députés.

Aucun des groupes politiques ne dispose donc d'une majorité absolue. Cette situation est susceptible de ralentir notamment le processus de réformes économiques et de privatisation dont le gouvernement actuel (DISY) souhaite la poursuite.

C - Une économie résiliente en fin de convalescence

En 2012, la décote des créances grecques détenues en nombre par les banques chypriotes a précipité le système bancaire, hypertrophié, dans une grave crise qui a plongé le pays dans une situation économique et financière difficile. Incapable de se refinancer sur les marchés, Chypre a alors obtenu un plan d'aide de 10 millions d'euros. La « Troïka » (Union européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international) a défini des contreparties exigeantes, dont la taxation ou la conversion en action de dépôts bancaires d'un montant supérieur à 100 000 euros.

Chypre a rapidement rempli ses obligations, formalisées dans un « programme d'ajustement économique » triennal qui a pris fin en mars 2016. L'économie a renoué avec la croissance dès 2015 et le budget de l'État a été rééquilibré sur un seul exercice. Ainsi que l'a souligné M. Haris Georgiades, ministre des Finances, lors de son entretien avec la délégation, la crise a concerné de nombreux domaines, qu'il a fallu assainir simultanément afin de redresser l'économie. Le système bancaire, au cœur du problème, a été profondément refondu et la taille du secteur financier a été réduite de moitié. Reste le problème des créances douteuses, dont beaucoup remontent à l'explosion de la bulle immobilière. Le ministre s'est dit confiant en un prochain règlement de cette difficulté. De même, le taux de chômage, qui a bondi sous l'effet de la crise, serait en voie de réduction après avoir atteint un niveau record en 2014, avec 16,1 % de personnes sans emploi (chiffres Eurostat). M. Georgiades a confirmé le souhait du gouvernement de poursuivre le vaste mouvement de réformes en cours depuis 2013, dont certaines ont été retardées, telles la privatisation du secteur des télécommunications.

Cependant, ainsi que l'a illustré la discussion avec les membres de la commission des finances de la Chambre des Représentants, la plupart des partis politiques chypriotes contestent l'opportunité des mesures prises depuis 5 ans et pourraient s'opposer aux projets à venir.

II. Le défi de la réunification de l'île, une chance à saisir

A - Un règlement de la question chypriote soumis à plusieurs préalables

La délégation a pu constater que l'hypothèse d'une réunification prochaine de l'île ne suscite pas une adhésion unanime et sans réserves de la part des représentants de la population chypriote-grecque de la République de Chypre. Certaines blessures restent ouvertes. Les tensions intercommunautaires des années 1960 puis l'invasion turque de 1974 ont entraîné d'importants mouvements de population au sein de l'île. Un accord signé en 1975 à Vienne a permis aux Chypriotes-Grecs se trouvant encore au Nord de s'installer librement au Sud, et aux Chypriotes-Turcs du Sud de déménager au Nord, la ligne verte rendant ensuite impossibles de nouveaux transferts.

La présidente de la commission des Réfugiés, des Enclavés, des Personnes portées disparues et des Personnes affectées de la Chambre des Représentants, Mme Skevi Koukouma Koutra, et ses collègues, ont présenté à la délégation la situation des « déplacés internes » chypriotes-grecs, originaires du Nord mais installés au Sud, et de leurs enfants, pour lesquels les aides et subventions gouvernementales, notamment au logement et à l'emploi, ont été réduites du fait des difficultés économiques et budgétaires.

La population chypriote-grecque de la grande ville côtière de Famagouste – qui était alors une destination touristique majeure et l'un des principaux ports du pays – a ainsi fui en 1974 devant l'avancée des troupes turques et s'est établie dans le Sud de l'île, ainsi qu'à l'étranger. L'un des quartiers de la ville, la grande station balnéaire de Varosha, est tenu fermé par l'armée turque, les bâtiments étant laissés à l'abandon. Le maire en exil de la ville, ancien président de la Chambre des Représentants, M. Alexis Galanos, et les 26 membres du conseil municipal représentent ces dizaines de milliers de personnes qui n'ont jamais pu retourner dans leur ville et gardent vivante la mémoire de leur passé, y compris au travers de syndicats, d'associations culturelles et de clubs sportifs. M. Galanos a évoqué la problématique des biens culturels et lieux de culte situés en zone occupée, qui seraient livrés à la ruine, au pillage ou au commerce illégal d'œuvres d'art.

Avec les parlementaires ont aussi été évoquées la situation difficile des Chypriotes-Grecs délibérément restés au Nord en 1975, principalement dans la péninsule du Karpos et dans le village maronite de Kormakitis, et les problématiques des « personnes affectées » par l'invasion de 1974 (blessures reçues lors de l'avancée des troupes ou en détention, viols, ...). Enfin, les efforts d'identification des personnes portées disparues se poursuivent, associant des représentants des deux communautés : 700 des 2 000 personnes déclarées disparues en 2006 ont pu être identifiées et leur dépouille rendue à leur famille.

Cependant, d'après Mme Koukouma Koutra, le travail de la commission chargée de l'identification serait largement facilité par un accroissement de ses moyens financiers, qui proviennent largement de dons (pays, Union européenne), et surtout par la transmission des informations en possession de la Turquie.

Tous les interlocuteurs de la délégation ont dit souhaiter le règlement de la question chypriote. Contrairement au processus qui avait conduit au rejet du « Plan Annan » par les électeurs chypriotes-grecs, en 2004, les négociations sont maintenant entre les mains des dirigeants communautaires. Le président de la République de Chypre, M. Nicos Anastasiades, est ainsi personnellement très engagé en faveur d'une réunification et ne ménage pas ses efforts, de concert avec le *leader* chypriote-turc, M. Mustafa Akinci : les deux responsables sont animés de la même volonté de trouver avant la fin de l'année 2016 une solution compatible avec les exigences posées par les Nations Unies (création d'une fédération bicommunautaire et bizonale, avec égalité politique entre les communautés). Cependant, MM. Anastasiades et Akinci ont, chacun dans sa communauté, perdu la majorité.

Les acteurs politiques chypriotes-grecs sont divisés. Le parti de gauche AKEL, dans l'opposition, soutient la position de M. Anastasiades. D'autres défendent des lignes plus dures et posent des conditions manifestement moins acceptables par l'autre partie, dont ils doutent de la volonté réelle. Ainsi, M. Syllouris a exprimé devant la délégation son souhait de voir les puissances responsables du problème chypriote financer sa solution et son refus catégorique du maintien de garanties étrangères. Il souhaite également que soit demandé le retrait complet de toute présence turque, non seulement celle des forces armées mais aussi celle des colons. M. Lillikas a quant à lui appelé l'Union européenne à prendre des sanctions contre Ankara, dont il a critiqué l'attitude « négative et intransigeante ».

M. Andreas Mavroyiannis, négociateur en chef de la partie chypriote-grecque, a présenté à la délégation les enjeux et possibles points d'achoppement des négociations en cours, dont il a relevé les progrès. L'une des difficultés majeures résiderait selon lui dans des divergences d'approche entre les deux parties. M. Akinci voudrait ainsi que les questions relatives à la sécurité – celles-ci touchant à la problématique des puissances garantes et de leur droit d'intervention militaire – et aux ajustements territoriaux soient traitées dans une phase ultérieure, y compris éventuellement après l'hypothétique réunification, pour ce qui est du système des garanties.

Outre l'avenir des garanties de sécurité, la délégation a identifié, au cours de ses échanges, deux autres points de blocage majeurs : en premier lieu, les ajustements territoriaux, qui portent sur des zones septentrionales peuplées de Chypriotes-grecs ou de Maronites avant 1974 ; en second lieu, la question des propriétés et du droit au retour pour toutes les personnes qui ont dû quitter leur domicile. Ceci soulève la question des compensations et, donc, du coût financier d'une réunification. Un rapport de la Banque mondiale et du FMI sur ce sujet suscite de grandes attentes, étant précisé que l'impact positif d'une unification sur l'économie chypriote est, à ce stade, également difficile à évaluer précisément.

Enfin, la délégation a pu mesurer l'attachement des responsables chypriotes-grecs au principe de non-dérogation de la future République fédérale de Chypre à l'acquis communautaire.

À cet égard, afin de soutenir le développement économique et social dans la partie Nord et de permettre le respect des standards et règles de l'Union, la Commission européenne finance et organise des opérations auprès de la communauté chypriote-turque.

B – Une perspective d'avenir largement soutenue

La coopération technique entre les deux communautés est une réalité. Dans la capitale divisée de Nicosie, dont la partie Nord a été dirigée par M. Mustafa Akinci, architecte de formation, de 1976 à 1990, un schéma directeur unique a été adopté. Lui-même et son homologue au Sud, M. Lellos Demetriades (1971-2001), se sont d'ailleurs fait les promoteurs actifs d'une « diplomatie municipale », à laquelle œuvre toujours Mme Eleni Loukaides, maire adjointe de Nicosie.

Des commissions techniques bicommunautaires ont été mises en place et travaillent activement, avec l'appui des Nations Unies. Elles couvrent des domaines tels que la culture et la protection du patrimoine historique, l'éducation, la lutte contre la criminalité, la radiodiffusion, les points de passage entre les deux parties de l'île, etc.

Le processus de réunification est activement soutenu dans les instances des Nations Unies et de l'Union européenne. La délégation a pu constater, lors de son séjour, combien la position française était appréciée : la France soutient de manière constante l'option d'une réunification conforme aux résolutions des Nations Unies, sans dérogation permanente à l'acquis communautaire. Les contacts au plus haut niveau, notamment entre les chefs d'État (à Paris, le 28 septembre 2016), témoignent de la relation étroite entre les deux pays.

La délégation, optimiste quant à l'issue des négociations intercommunautaires, souhaite **l'essor de la relation franco-chypriote**, notamment sur le plan des échanges commerciaux et des investissements. Le groupe d'amitié reste également très attentif au **partenariat culturel et linguistique**, dont l'Institut français et le Lycée franco-chypriote sont des acteurs majeurs et dont les moyens méritent d'être confortés.

Composition de la délégation



M. Didier MARIE
Président du groupe d'amitié
Sénateur de Seine-Maritime
(Socialiste et républicain)



M. Simon SUTOUR
Vice-président du groupe d'amitié
Sénateur du Gard
(Socialiste et républicain)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_585.html